

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 348

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 150 de M. Jumel

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en informe »,

le mot :

« saisit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence avec la notion d'avis de l'OPECST.